

COMMUNE DE CARCES

COMPTE RENDU DE SEANCE



Extrait du registre des Délibérations

SEANCE DU 7 FEVRIER 2017

MEMBRES EN EXERCICE

En exercice	Présents ou Représentés	Votants
23	21	21

OBJET : COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT ET LE SEPT DU MOIS DE FEVRIER à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Carcès, dûment convoqué, s'est réunie en session ordinaire au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick GENRE, Maire de Carcès.

Date de la convocation : **24 janvier 2017**

PRESENTS :

GENRE Patrick – BINDER Jean - ZUCCARI Jean-Marc - EINAUDI Nadine – MARTEL Sabrina – DONADU Joëlle – BECKAND Fernand – DI RUSSO Monique – ROMANI Laurent – CURTY Laurence – ROBERT Bérengère - ABOUD Louisa – TAILLEU Annick - ALENA Jean-Louis – MONDANI Roger – RODIER Nathalie

PROCURATIONS:

Mr GOBRON Nicolas à Mr BINDER Jean
Mr BORDERY Robert à Mr BECKAND Fernand
Mr THIERRY Patrick à Mme EINAUDI Nadine
Mme MARTINEZ Isabelle à Mme ROBERT Bérengère
Mr IMBALZANO Maurice à Mme RODIER Nathalie

ABSENTS EXCUSES :

Mr BARRA Philippe
Mme RIQUIER Roxane

Madame Sabrina MARTEL a été désigné(e) secrétaire de séance.

DELIBERATION 2017-01 : PARTICIPATION COMMUNALE AUX SEJOURS DE VACANCES D'ETE DES JEUNES CARÇOIS

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide à l'**unanimité** :

D'ACCORDER pour l'année 2017 une participation financière par enfant domicilié sur la Commune de Carcès amené à séjourner en colonies de vacances avec des organismes agréés tout public (comme ODEL VAR ou VACANCES PLEIN AIR) autres que ceux ayant un partenariat exclusif avec une entreprise ou comité d'entreprise.

DE FIXER pour l'année 2017 la participation financière par semaine et par enfant à 30€.

DE VERSER cette participation directement à l'organisme ou à la famille, à l'issue du séjour, sur présentation d'une demande écrite, formulée au plus tard le 31 décembre 2017, et d'une attestation de présence délivrée par l'organisme agréé.

D'IMPUTER la dépense au compte 64574 du budget principal 2017

DELIBERATION 2017-02 : PARTICIPATION COMMUNALE AUX CLASSES DE DECOUVERTES POUR LES ELEVES CARÇOIS DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE – EXERCICE 2017

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide à l'**unanimité** :

D'ACCORDER pour l'année 2017 une participation financière de 30 € par an et par élève carçois fréquentant un établissement d'enseignement secondaire jusqu'à la classe de 3ème.

DE VERSER cette participation directement à la famille, à l'issue du séjour, sur demande écrite, présentée avant le 31 décembre 2017 et sur présentation d'une attestation de présence délivrée par l'établissement organisateur.

D'IMPUTER la dépense au compte 64574 du budget principal 2017

DELIBERATION 2017-03 : AVENANT N°1 AU CONTRAT DE MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAGE POUR L'EXTENSION DE DE L'ECOLE ELEMENTAIRE ET DU REFECTOIRE

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide à l'**unanimité** :

D'APPROUVER l'avenant n°1 à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage confiée à la Société Anonyme d'Economie Mixte « Var Aménagement Développement »

D'AUTORISER monsieur le maire à signer ledit avenant et tous les documents nécessaires à sa mise en œuvre

DELIBERATION 2017-04 : TRANSFERT DE LA COMPETENCE EN MATIERE DE PLAN LOCAL D'URBANISME, DE DOCUMENTS D'URBANISME EN TENANT LIEU OU DE CARTE COMMUNALE A L'EPCI

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide à la **majorité** :

Pour : 20

Contre : 1 (R. MONDANI)

Abstention : 0

DE REFUSER le transfert de la compétence PLU à la communauté d'agglomération Provence Verte

DELIBERATION 2017-05 : APPROBATION DE LA MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide à l'**unanimité** :

D'APPROUVER le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Carcès tel qu'il est annexé à la présente et modifié après recueil des avis des personnes publiques associées, enquête publique et recommandations du commissaire enquêteur, conformément aux indications portées dans la présente délibération ;

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

Dit que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R 153-20 et R 153-21 du code l'urbanisme, d'un affichage en mairie pendant un mois, d'une mention de cet affichage dans un journal diffusé dans le département et de sa publication au recueil des actes administratifs ;
Dit que conformément à l'article R. 153-21 du Code de l'Urbanisme, le Plan Local d'Urbanisme modifié est tenu à la disposition du public en mairie de Carcès aux jours et heures habituels d'ouverture ;
Dit que la présente délibération et les dispositions engendrées par la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme ne seront exécutoires qu'après sa réception par le Préfet du Var et l'accomplissement des mesures de publicité (affichage en mairie durant un mois, insertion dans un journal).

DELIBERATION 2017-06 : ACQUISITION DE BIENS SANS MAITRE DES IMMEUBLES NON BATIS

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide à l'unanimité :

D'ACQUERIR à titre gratuit par la commune de Carcès, les parcelles susvisées.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

DELIBERATION 2017-07 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE B N°2149 ENTRE LA COMMUNE ET LA SOCIETE ENEDIS

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide à l'unanimité ;

D'APPROUVER la convention de mise à disposition d'une partie de l'unité foncière cadastrée B n°2149 destinée à installer un poste de transformation de courant électrique et tous ses accessoires alimentant le réseau de distribution publique d'électricité, annexée à la présente délibération

D'AUTORISER monsieur le maire à signer la convention et tous documents nécessaires à sa mise en œuvre.

DELIBERATION 2017-08 : EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION PAR LA SAFER POUR L'ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE E876

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide à la majorité :

Pour : 20

Contre : 1 (MARTINEZ Isabelle)

Abstention : 0

DE SOLLICITER la SAFER Provence Alpes Côte d'Azur afin qu'elle exerce son droit de préemption partielle sur la vente envisagée ;

D'ACQUERIR, auprès de la SAFER Provence Alpes Côte d'Azur la parcelle E n°876 lieu-dit « Mouton Gautier » d'une surface de 61a 60ca pour un montant estimé de 7 000 €, les frais de notaire, en sus, étant supportés par la commune ;

D'ACCEPTER le règlement à la SAFER Provence Alpes Côte d'Azur de la somme relative aux frais d'instruction du dossier ;

D'AUTORISER monsieur le maire à signer tous documents afférents à cette acquisition

DELIBERATION 2017-09 : AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC L'ÉTAT DANS LE CADRE DU RACCORDEMENT D'UNE SIRENE ETATIQUE AU SYSTEME D'ALERTE ET D'INFORMATION DES POPULATIONS

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide à l'unanimité :

D'APPROUVER les termes de la convention annexée à la présente délibération

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment la convention, et d'en faire appliquer les termes.

D'INSCRIRE les dépenses correspondantes à la présente décision au budget principal de l'exercice

DELIBERATION 2017-10 DECISIONS DU MAIRE SUIVANT DELEGATIONS PRISES ENTRE LE 09/11/2016 ET LE 21/12/2016

Le Conseil Municipal prend note des décisions prises entre le 9 novembre et le 21 décembre 2016

DECISION DU MAIRE n° 2016/11/077 du 9 novembre 2016: Contrat de bail professionnel – Mme HEZARD Anaïs, Infirmière Diplômée d'Etat – Local professionnel – Lot n° 23 - 25 rue Maréchal Foch à Carcès

DECISION DU MAIRE n° 2016/12/078 du 6 décembre 2016 : Convention de mise à disposition de deux locaux et d'un garage au Comité des Fêtes

DECISION DU MAIRE n°2016/12/079 du 6 décembre 2016 : Contrat d'assurance bris de machine pour matériels électriques et électroniques auprès du GAN

DECISION DU MAIRE n°2016/12/080 du 12 décembre 2016 : Convention de partenariat dans le cadre de la mise en œuvre des nouvelles activités périscolaire issues de la réforme de l'Etat sur la modification des rythmes scolaires avec la CCCP année scolaire 2016-2017

DECISION DU MAIRE n° 2016/12/081 du 20 décembre 2016 : RESTAURATION DU CAMPANILE DE LA TOUR DE L'HORLOGE - Demande de subvention au Conseil Régional Provence Côte d'Azur

DECISION DU MAIRE n° 2016/12/082 du 20 décembre 2016 : Convention de prestation de service AIST 83

DECISION DU MAIRE n°2016/12/083 du 21 décembre 2016 : Convention d'occupation du domaine public avec la Société FREE MOBILE

DECISION DU MAIRE n°2016/12/084 du 21 décembre 2016 : Règlement d'une franchise à la société DECO CONCEPT 83 suite à sinistre au 25 rue Maréchal Foch

Pour copie conforme,
Le Maire

Patrick GENRE

